

## AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

lors de la réunion du CHSCTA du 12 novembre 2020

AVIS 2 adopté	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>« L'UNSA Education, dans le cadre du CHSCT-A de Lyon et de la prévention des RPS de ses personnels, demande au Recteur de prendre tous les moyens nécessaires pour anticiper les modalités de passation des concours et examens afin d'éviter d'accentuer la fragilité et l'épuisement des personnels chargés de leur préparation et de leur organisation en les prenant au dépourvu à la dernière minute. »</i></p> <p><b>Vote :</b> 6 voix « pour », aucune voix contre, aucune abstention</p>	<p>Les mesures sanitaires mises en place afin de protéger la santé des équipes et des candidats sont amenées à évoluer si la circulation des virus à l'origine de la covid-19 s'intensifie. Cette adaptation constante, incontournable dans le cadre d'une gestion de crise, permet la continuité du service public.</p> <p>S'agissant des examens et des concours cette adaptation est encadrée par l'<a href="#">ordonnance n° 2020-1694</a> du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire. L'article 3 prévoit que les adaptations apportées en application du présent article soient portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.</p> <p>Ces aménagements ne seront mis en œuvre que dans la mesure où ils sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie et seront apportés dans le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Un recours aux visio-conférences pourrait peut-être être envisagé selon les circonstances.</p> <p>La Mission de Pilotage des Examens à la DGESCO, en lien avec les directions des examens et concours, met tout en œuvre afin de faciliter l'organisation et la préparation par les équipes dans un climat le plus serein possible.</p>